

«GLEICHSTELLUNG NEU INTERPRETIERT»

«L'ÉGALITÉ REVISITÉE»

Prof. Dr. Karine Lempen  
Université de Genève  
Département de droit civil  
Uni Mail, 40 bd du Pont d'Arve  
1211 Genève 4  
T +41 22 379 84 88  
karine.lempen@unige.ch



Depuis 2015, Karine Lempen est professeure de droit du travail à l'Université de Genève, où elle codirige le *Pôle Berenstein* pour l'étude du droit du travail et de la sécurité sociale, fondé en 2019 avec les professeures Stéphanie Dagon et Anne-Sylvie Dupont.

Karine Lempen a découvert le droit sur les bancs de l'Université de Lausanne (licence en 1998). A l'Université de Genève, elle a complété sa formation par une maîtrise interdisciplinaire en Etudes genre (2000), parallèlement à son assistantat en droit des obligations.

A la suite de séjours de recherche à Berkeley (2001) et à Berlin (2002-2004), Karine Lempen a obtenu un doctorat en droit (2006) de l'Université de Genève avec une thèse consacrée « à la responsabilité civile de l'employeur en cas de harcèlement sexuel ». Chargée de cours au sein de la Faculté des sciences de la société de l'Université de Genève (2005-2014), elle y a enseigné le droit (*Gender Law*) dans le cadre de la maîtrise en Etudes genre.

Durant neuf ans (2006-2015), Karine Lempen a travaillé comme collaboratrice scientifique au Service juridique et international du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes à Berne. Dans cette fonction, elle a eu l'occasion de représenter la Suisse au niveau des Nations Unies et du Conseil de l'Europe. A Strasbourg, elle a notamment fait partie de la délégation interdépartementale qui a négocié la Convention d'Istanbul du 11 mai 2011.

Karine Lempen siège au sein de la Commission fédérale pour les questions féminines (2020-2023). Elle est membre du Conseil de fondation de l'Institut suisse d'études juridiques féministes et gender law. Elle fait partie du Comité de la Section suisse de la Société Internationale de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale depuis sa fondation en 2016.